Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 36 (1990)

Heft: 20

Artikel: Les coulisses de la démocratie suisse

Autor: Richter, Yann

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848241

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

par Yann Richter

Les coulisses de la démocratie suisse

Exposé introductif de M. Yann Richter, ancien Conseiller National, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Neuchâtel, tenu à l'occasion du 32ème congrès de l'Union des Suisses de France. (Paris - 19 mai 1990)

"J'aborderai quelques généralités, influencées par les sentiments ressentis lorsque j'ai vécu certains événements qui ont conduit au sujet de notre débat : le processus des grandes décisions à l'échelon fédéral.

J'aimerais bien camper certains souvenirs dans l'ambiance du moment où ils furent vécus, que ce soit dans le cadre du parti radical-démocratique suisse (PRDS), dans le cadre des réunions, principalement des partis associés aux responsabilités gouvernementales, dans le cadre parlementaire, principalement quand je fus membre du Bureau du Conseil National ou membre de quelques importantes commissions, dans le cadre extra-parlementaire enfin. Le menu risque d'être lourd, chargé. D'emblée, je m'excuse. Je serai forcément très incomplet ! Je vous ferai d'abord l'aveu que je ressens, l'impression qu'on ne peut, en Suisse, faire de politique constructive, à quelque échelon que ce soit, sans éprouver le

bonheur qu'il y a à servir la communauté qui vous a élu.

La politique égoïste ne conduit pas à long terme le politicien égocentriste sur les voies de la réussite et vers de sages décisions. L'égoïsme conduit en Suisse à l'isolement, soit un drame pour un politicien, tant il est vrai que de bonne politique, il est impossible d'en faire dans la solitude, de même - a contrario - de bonnes décisions ne peuvent résulter que de concertations, parfois très longues et approfondies, selon les problèmes. A cet égard, dans notre système politique - je dirai même grâce au système proportionnel - aucun parti ne représente sur le plan fédéral guère qu'un peu plus du quart de l'électorat ou des sièges attribués. Actuellement, sur un total de 246 parlementaires - 200 au Conseil National et 46 au Conseil des Etats - le parti radical-démocratique en détient 68 ou 27,6%, le parti démocrate-chrétien 60 ou 24,3%, le parti socialiste 53 ou 21,5%, l'union démocratique du centre 28 ou 11%. Ainsi, la coalition gouvernementale actuelle composée de 7 Conseillers Fédéraux comprend deux ministres issus des trois premiers partis précités et un du dernier : "formule magique" dit-on , qui devrait se sentir portée par 209 députés sur 246 ou le 85% de l'Assemblée Fédérale, le "support" étant quelque peu différent entre les Chambres : 166 sur 200 au Conseil National, ou 83%; 40 sur 46 au Conseil des Etats, ou 88%. Et pourtant, ce bloc est truffé de nuances, de sensibilités, d'oppositions permanentes : 166 individualités sur 200 représentants du peuples ; 40 personnalités sur 46 représentants des 23 Etats cantonaux ! Si bien que cette situation force aux discussions, oblige aux concessions et rend naturellement indispensables des négociations interpartis. A trop jouer, tel ou tel parti de la coalition gouvernementale pourrait se voir contraint de se retirer. Il en coûterait principalement des postes de commande bien recherchés, chèrement obtenus. C'est pourquoi, en dépit d'attitudes parfois difficiles à comprendre, le plus extrême finit toujours par trouver le moyen de rester associé aux responsabilités, même s'il s'aventure à jouer un triple jeu : - participer à part entière et jouer la solidarité au gouvernement, - provoquer souvent de dures oppositions au Parlement, - face à son électorat, se montrer comme étant dans l'opposition ! Les mécanismes forgeant la manifestation de la volonté politique sont comme les machines de Tinguely : ce n'est d'abord surtout pas esthétique. C'est souvent multicolore, vaguement rouillé, discordant à souhait, en apparence incohérent et instable. Quoique contraire parfois à toute logique, ça va dans toutes les directions, c'est bruyant, ça fait du tapage, mais ça tient ! Ca fonctionne étonnamment bien, quoique ça grince, ça crache, ça pisse : c'est l'homo politicus : ça peut même parfois sembler sympathique !

Pour que "Maman Helvétie" accouche d'une loi, la gestation dure en général 18 mois depuis la conception, depuis que l'idée qui a germé ait été fructifiée, se soit développée dans les officines départementales, ait été soumise à la procédure de consultation, qu'un projet enfin puisse être mené à maturité après avoir été encore soigné, bichonné, défait, refait, avant d'être livré aux verdicts des commissions - jamais indulgentes - puis transféré de Chambre en Chambre comme l'accidenté des soins intensifs à l'ergothérapie, après avoir passé sur le billard, la réanimation et avoir subi en chambre d'abord une longue convalescence.... Puis intervient, selon les cas, le verdict populaire : décision finale, catégorique, cruelle parfois : c'est "oui" ou c"est "non". C'est réussi ou c'est raté ; et si c'est raté, alors il faut presque tout recommencer ! Qu'on ne vienne par prétendre que la loi suisse est l'oeuvre d'un homme, d'une volonté : c'est le résultat de multiples échanges de propos, de conversations, de conseils de gens avertis (ou qui se disent tels), d'experts (souvent contestés), c'est le résultat de séances où les opinions se décantent, où les options sont prises, où se forgent lentement les convictions. Avec ce système, il faut de la part de tous les acteurs une dose de bon sens pour que ça fonctionne ! Ce qui m'inquiète cependant de plus en plus, c'est l'impossibilité de faire une grande réforme. On ne peut plus qu'avancer à petits pas pour éviter que la somme des avis négatifs ne totalise en fin de compte une grande opposition, assez forte pour empêcher la réussite du projet.

Voyez le grand projet - aussi grand qu'inutile parce qu'impossible à réaliser - de nouvelle constitution fédérale ! Que d'études, que d'encre, que de papier, que de réflexions et que de francs dépensés depuis que MM. Obrecht et Dürenmatt ont déposé leur proposition d'examen de nouvelle constitution fédérale. Et dire que d'aucuns y croient encore... Pensez aux multiples réformes des finances! Voilà bien un domaine où les petits pas seuls permettent d'avancer. Que de tractations préalables à tout progrès ! Pendant six années, que de séances au niveau des partis, de conférences interpartis sans que ce lancinant problème ne soit évoqué. Evidemment que les conférences entre partis ne peuvent qu'aboutir à un compromis. Mais le compromis est plus difficile à obtenir lorsqu'on est quatre que lorsqu'on est deux ou trois.

Tous les trimestres, une semaine en général avant le début d'une session parlementaire, les délégués de partis représentés au Gouvernement Fédéral se réunissent. A l'ordre du jour, les questions principales qui figureront à l'ordre du jour de la session ainsi que les affaires pendantes qu'il y aurait lieu ou non d'activer. Dans ce contexte, des idées nouvelles sont parfois évoquées. Car, lors de telles séances, les porte-parole des partis se sondent mutuellement, s'interrogent ou affirment déjà des positions très nettes, pas forcément définitives, souvent personnelles ce qui complique encore le processus. En effet, personne ne peut, sauf exception, engager définitivement le parti. Que de fois n'ai-je entendu dans ce cadre des phrases du genre : "A titre personnel, ne pouvant engager notre parti, je pense que...", ou "Il est possible que notre groupe, dans sa large majorité, prenne la décision de ...", ou encore "Notre parti est absolument opposé à..." et quelques jours plus tard, après la réunion du groupe, la même personne de déclarer : "Que

voulez-vous, le groupe a été d'un autre avis, parce que..." Aux plus belles promesses, il subsiste toujours une réserve finale : "Tout dépendra encore de notre Assemblée des délégués...". Que de fois des projets ont été torpillés de la sorte... et dans ce domaine, il y a des champions ! Au lendemain des séances inter-partis, c'est la réunion traditionnelle à la Maison de Watteville. Y participent en plus de trois à quatre Conseillers Fédéraux et du Chancelier de la Confédération, les quatre présidents des partis et des groupes parlementaires représentés au gouvernement. Il ne faut pas être superstitieux, car les participants sont généralement au nombre de treize ! Café et croissants sont servis. Quelques points à l'ordre du jour, en général les mêmes que la veille et éventuellement quelques sujets à propos desquels il intéresse le Conseil Fédéral d'apporter une information préalable ou de saisir des avis. Le président de la réunion inter-partis de la veille rapporte au nom de ses collègues les conclusions de la conférence en termes très généraux, mettant en évidence les points d'accord, en évitant de pénétrer trop dans les nuances et les réserves formulées par les différents partis, laissant ainsi le soin aux présidents de partis de groupe de définir les positions particulières et les tendances qui se font jour. Cette discussion est très franche et très ouverte entre des personnes finalement étroitement associées aux responsabilités. De ces échanges, en apparence très généraux, il résulte tout de même des résultats effectifs, en ce sens que certains avis s'en trouvent modifiés, tant du côté du Gouvernement que de celui des partis. Souvent cette réunion permet de régler d'importantes questions de procédure, de déterminer des urgences, des priorités. On y discute aussi du calendrier des votations populaires, car le jumelage de différentes questions soumises le même jour au verdict du peuple et des cantons peut soulever des vagues. Cette séance dure en général deux, trois heures. Elle est suivie d'un apéritif et d'un lunch fort sympathique, sur place, au cours duquel des échanges entre partenaires continuent sur un ton amical, fraternel et de confiance mutuelle. Des propos très francs s'échangent. Et c'est l'occasion aussi de nouer certaines amitiés, le tutoiement étant d'usage, quand bien même en séance le vouvoiement le soit. Un communiqué est fréquemment publié par la Chancellerie Fédérale après ces séances.Ce qu'on peut y lire est si pauvre que bien souvent, il a été décidé de se contenter d'annoncer que la séance avait eut lieu, ce qui a souvent donné l'impression que rien ne s'y faisait. Pour ma part, je juge ces réunions "au sommet", en petit creuset, comme indispensables. C'est le lieu de rencontre de partis tout de même associés aux responsabilités du gouvernement et plutôt chargés de le soutenir. En dépit des apparences, de ces échanges de vues se dégagent des inflexions dans certaines attitudes qui facilitent ensuite, lors du débat devant les groupes, puis au Parlement, la recherche de l'indispensable consensus helvétique ! Un autre aspect à évoquer c'est le choix des présidents de commissions parlementaires, ainsi que la désignation des membres des commissions. En application des règles de la proportionnelle, les commissions parlementaires se composent d'un nombre approprié de représentants de différents partis représentés au Parlement .... C'est le Bureau du Conseil National - en ce qui concerne ladite Chambre qui procède à ces nominations - . Au niveau des chiffres, du nombre des représentants par partis, il ne s'agit que d'appliquer des formules préétablies et savamment calculées par le secrétariat général de l'Assemblée Fédérale. Cependant, il est du ressort des membres du Bureau, selon le parti auquel ils sont affiliés, de désigner les personnes. Ces choix sont parfois délicats ; il faut percevoir les sensibilités ! N'oublions pas que c'est au sein des Commissions que ce fait le plus grand travail législatif, séances heureusement fermées, chacun s'y sent à l'aise de dire ce qu'il pense et de présenter librement les propositions de son choix, sans conséquences sur sa popularité. N'oublions pas la lettre du l'article 91 de la Constitution Fédérale : "Les membres des deux Conseils votent sans instructions". Bien sûr, il y a les recommandations des partis ; il faut compter aussi avec la solidarité : "L'union fait la force !". Mais chaque député doit se sentir libre d'exprimer son opinion, ce qui en Suisse prévaut généralement. Enfin, n'oublions pas que, de tous les parlements du monde, le Parlement suisse est celui qui dispose des plus larges compétences. Et cela, nous ne devons pas avoir de réserve à le dire, reste un des atouts majeurs de notre démocratie.

En définitive, au moment où tant de changements bouleversent le monde et que les traditions démocratiques s'en trouvent même remises en cause, je crois que le peuple suisse continue à adapter ses institutions calmement et progressivement. Puissent seulement les luttes que se livrent normalement les partis ne pas dégénérer et rester dans les limites de leur cadre légitime !

"L'objectif principal de la politique est de créer l'amitié entre les membres de la Cité" - puisse cette pensée d'Aristote continuer à inspirer nos politiciens !" ■

Roulements miniatures BIENNE (Suisse)

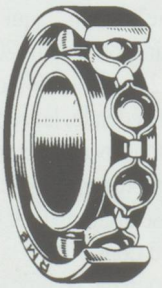

Le petit roulement pour les grandes performances
(pour arbres de 1 à 10mm)

Représentants
William Baehni
147, rue Armand Silvestre. 92403 COURBEVOIE
Téléphone : 43.34.17.17